

COLLECTIVITÉS LOCALES / Le secrétaire d'état Jean-Pierre Sueur dans l'île aujourd'hui

Un budget supplémentaire de 4,5 millions pour les communes de la Réunion

Secrétaire d'Etat aux collectivités locales, Jean-Pierre Sueur arrive à Saint-Denis aujourd'hui. Le maire d'Orléans, qui est l'un des proches collaborateurs de Michel Rocard, va inaugurer le Forum des collectivités locales. Pour le Journal de l'île de la Réunion, il nous explique dans une interview exclusive les buts de ce déplacement à la Réunion

Journal de l'île de la Réunion: Vous allez inaugurer à Saint-Denis de la Réunion le forum des collectivités locales qui est surtout un carrefour de la formation. Y a-t-il une spécificité de fonctionnement des collectivités locales outre-mer par rapport à la métropole? Le personnel communal et départemental a-t-il des responsabilités différentes qui nécessitent cette formation particulière?

Jean-Pierre Sueur - Les collectivités territoriales obéissent aux mêmes règles de fonctionnement en métropole et dans les DOM. Les lois de décentralisation s'appliquent pleinement dans les départements d'outre-mer.

Elles ont constitué, comme l'a dit le président Mitterrand, l'équivalent d'une seconde décolonisation. Bien sûr, il y a des spécificités: l'importance du nombre des journaliers dans les communes, l'octroi de mer qui coexiste avec la Dotation Globale de Fonctionnement, par exemple. Mais surtout, les collectivités

Propos recueillis par notre correspondant à Paris Jacques Fleury

locales, moins nombreuses qu'en métropole — il n'y a à la Réunion que vingt-quatre communes pour 600.000 habitants —, ont un rôle déterminant sur le plan économique, social et culturel. Voilà pourquoi la formation de leurs res-

ponsables élus et de leurs fonctionnaires y est si importante: elle conditionne l'efficacité et la qualité du service public. C'est la raison pour laquelle les «journées des collectivités locales» sont une initiative très heureuse que je suis venu saluer et encourager.

La formation constitue le principal remède au chômage. Dans une île comme la Réunion, l'effort fait en direction des fonctionnaires territoriaux ne devrait-il pas être globalisé pour l'ensemble de la fonction publique, du secrétaire de mairie au guichetier des PTT, qui ont chacun un rôle social très important dans la vie quotidienne?

Il n'y a pas en effet d'obstacle de principe à globaliser l'effort de formation pour tous les agents publics. Il existe, certes, des structures et des préoccupations spécifiques à l'Etat et aux collectivités locales. Mais l'université pourrait jouer un rôle important pour développer un tronc commun de la formation continue.

Les élus attendent de vous

des mesures financières. Qu'amenez-vous dans vos bagages? Où en est l'octroi de mer?

Merci de ne pas toujours voir les élus comme des mendiants et les ministres comme des dispensateurs de subventions! Les problèmes se règlent mieux par la mise en place de mécanismes durables que par des subventions ponctuelles et éphémères. C'est ainsi que le département de la Réunion va bénéficier, dès 1992, de 2,9 millions de francs supplémentaires de Dotation Globale de Fonctionnement, au titre de la solidarité entre département riches et ruraux, qui seront portés à 5,7 millions en 1993. La ville de Saint-Denis, pour sa part, va bénéficier de 1,078 millions



"Au titre de la solidarité entre départements riches et ruraux" (Photo Vie publique)

de francs au titre de la dotation de solidarité urbaine entre les communes, et l'ensemble des communes de la Réunion recevra 4,5 millions de francs supplémentaires. S'agissant de l'octroi de mer, le ministre des DOM-TOM a, vous le savez, soumis aux conseils régionaux des DOM un avant-projet de loi, destiné à mettre en harmonie ce système avec les règles communautaires, avant le 1er janvier 1993. Dès que les avis des élus d'outre-mer auront été recueillis, ce projet de loi sera soumis au Parlement, vraisemblablement cet automne.

Votre passage à la Réunion coïncide avec la réunion de l'Association des grandes villes de l'Océan Indien. Au moment où Mada-gascar est secoué de troubles violents, pensez-vous que l'on puisse développer ce type de coopération régionale. Et comment?

L'idée de rassembler les grandes villes de l'Océan Indien est très intéressante, car elles ont beaucoup de problèmes en commun, qu'il s'agisse de logement, de transport, d'assainissement, de développement social et cultu-

rel, etc. Nous avons à apprendre les uns des autres. Je crois beaucoup, pour ma part, à la coopération décentralisée qui constitue l'un des aspects importants du projet de loi sur l'administration territoriale de la République. Dans le cas de la Réunion, il y a un intérêt évident à avancer dans ce sens. Cela ne peut qu'être bénéfique à la démocratie, au progrès et au développement.

On assiste en ce moment à une véritable offensive ministérielle sur la Réunion qui semblait jusque-là bien lointaine de Paris. Tous les membres du gouvernement s'y succèdent. Vous allez croiser à Saint-Denis votre collègue Michel Sapin, et vous serez à peine reparti que Louis Mermaz débarquera à Gillot. Pourquoi cette soudaine poussée d'affection?

Michel Sapin était venu à la Réunion, il y a quelques mois, en tant que président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, et s'était intéressé de près au fonctionnement de l'institution judiciaire. Louis Mermaz a contribué voici quelques semaines au règlement de la situation des planteurs de canne. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'ils viennent sur place faire le point de ces dossiers? Quant à moi, je réponds à l'invitation de mon ami Gilbert Annette à venir inaugurer les «journées des collectivités locales» qu'il organise. S'il y avait trois ministres à quelques jours d'intervalle, pour des raisons diverses, à Lyon ou à Bordeaux, personne ne s'en étonnerait. A dire vrai, c'est même une situation très fréquente. Pourquoi considérer cela — parce qu'il s'agit d'un département d'outre-mer — comme une «offensive» ou une «poussée d'affection»? C'est le travail normal d'un gouvernement qui entend traiter les problèmes d'un département de la République française sur le terrain avec ses responsables élus. •